

# Népotisme, voiture de fonction... Jean-Luc Mélenchon attaqué sur son passé d'élu local

écrit par Juvénal de Lyon | 24 juin 2024



© Jean-Luc Mélenchon ©Nicolas TAVERNIER/REA



© Jean-Luc Mélenchon ©Nicolas TAVERNIER/REA

Publié le 22/03/2017

Inéligibilité à vie des élus condamnés, interdiction d'embaucher les membres de sa famille... Jean-Luc Mélenchon s'est montré intraitable sur l'intégrité des élus lundi soir lors du grand débat de TF1. Pour son vieil ennemi Christian Schoettl, élu de l'Essonne, le candidat de «La France insoumise» est pourtant loin d'être irréprochable en la matière.

**Christian Schoettl** – prononcez «cheutl» – est maire de Janvry, un village champêtre du nord-est de l'Essonne, et ancien conseiller départemental du coin. Aujourd'hui, il bat la campagne dans la circonscription de Limours-Longjugmeau, avec le soutien d'une partie de l'UDI. Mais ce n'est pas ce qui l'a fait connaître : ce centriste doit surtout sa renommée à ses coups d'éclat en justice. Il a notamment fait condamner à dix-huit mois de prison avec sursis et 15.000 euros d'amende Xavier Dugoin, l'ancien président RPR du conseil général, qui avait subtilisé 1.200 bouteilles de vin au département. **Aujourd'hui, c'est à Jean-Luc Mélenchon qu'il s'attaque. Interview.**

**Capital : Vous ne partagez donc pas la conviction de Jean-**

**Luc Mélenchon, selon qui la droite mériterait d'avoir un candidat «plus présentable» que François Fillon ?**

**Christian Schoettl** : Ça va bien les rodomontades ! Jean-Luc Mélenchon est une espèce de matamore qui dénonce les dérives de ses adversaires en oubliant qu'il a fait à peu près la même chose. Quand je l'ai entendu, le 1er mars, déclarer depuis Concarneau, dans le Finistère, que les électeurs de droite «auraient le droit d'avoir un candidat qui puisse être présentable», j'ai pensé qu'il avait perdu la mémoire ou qu'il avait un sacré culot. Alors, on va lui faire une piqûre de rappel, et lui parler de sa propre désinvolture. Parce qu'en décembre 2009, c'est sa fille Maryline qu'il a fait embaucher par le conseil général de l'Essonne.

**Capital** : **Et pourquoi n'aurait-il pas eu le droit de le faire ?**

**Christian Schoettl** : Mais parce qu'elle n'a pas été embauchée comme collaboratrice du groupe socialiste au conseil général. Là, le recrutement aurait été à la discrétion du politique, comme pour les attachés parlementaires d'un député. **Mais en 2009, c'est en tant qu'agent administratif que Maryline Mélenchon a été engagée. Pour réaliser ce recrutement, la collectivité territoriale devait respecter les règles, notamment d'impartialité, qui s'appliquent à toute la fonction publique.**

Quand une administration a un poste vacant, elle doit publier une offre d'emploi, recevoir les candidats et recruter le plus compétent, sans bien sûr se préoccuper de savoir quelle est son appartenance politique. Or, à l'issue de cette procédure de recrutement, qui voit-on arriver à un poste de «chargée de coopération» ? La fille d'un ancien vice-président du conseil général, par ailleurs toujours sénateur de l'Essonne. La fille de l'ami des présidents socialistes successifs du conseil général – à l'époque, c'est Michel Berson qui est à sa tête. Vous avouerez que

c'est quand même une étrange coïncidence. D'autant plus étrange, que ce n'est pas la première.

**Capital : Vous voulez dire que ce n'est pas la première fois que Maryline est embauchée grâce à son père ?**

**Christian Schoettl :** Son premier job, elle le décroche comme agent administratif à la mairie de Viry-Châtillon, toujours dans l'Essonne. On est en 1998 et elle a 24 ans. Son père est déjà vice-président du Conseil général. C'est, avec Julien Dray, l'un des leaders de la Gauche socialiste, un courant du PS qui entraîne dans son sillage pas mal d'élus de l'Essonne. Justement, le lieutenant de Jean-Luc Mélenchon s'appelle Gabriel Amard, et c'est le maire de Viry-Châtillon. Mieux : on le surnomme «monsieur gendre», parce qu'il est le compagnon de Maryline. Si ce n'est pas du favoritisme, je voudrais qu'on me dise ce que c'est.

Sur ce sujet : [Le recours de la fille de Jean-Luc Mélenchon rejeté par le tribunal](#)

Elle a été déboutée pour vice de procédure et condamnée à lui verser 1500€. (1)

**Capital : Que peut-on faire, selon vous qui connaissez bien les collectivités locales, pour empêcher ces dérives ?**

**Christian Schoettl :** C'est une question de sens moral : les élus devraient être irréprochables. Mais que voulez-vous, ils ont toujours vécu très confortablement de l'argent public ; ils n'ont jamais connu les fins de mois difficiles des autres Français. Alors ils dépensent sans retenue les impôts payés par leurs concitoyens.

**Voyez Jean-Luc Mélenchon, encore lui.** J'ai là une facture adressée en décembre 1998 au Conseil général par une petite boîte de communication événementielle, l'agence Eventissimo,

et signée de Mélenchon lui-même. La commande concerne la «conception» artistique d'une carte de vœux, mais sans la fabrication ni l'impression. Cette simple «création» a coûté 94.671 francs soit 18.489 euros aux contribuables essonniens ! Et vous savez qui était la patronne d'Eventissimo ? Je vous le donne en mille : Isabelle Thomas, l'égérie du mouvement étudiant de 1986 contre la loi Devaquet, et animatrice l'aile gauche du PS avec Jean-Luc Mélenchon.

La facture de l'agence Eventissimo :

AGENCE EVENTISSIMO  
17 rue du Pont aux Choux,  
75003 Paris

tél: 01.42.77.78.99 / fax: 01.42.77.78.93

Paris, le 02/12/98

Facture 98/12/044  
au Conseil Général de l'Essonne  
Boulevard de France  
91 000 EVRY

**Objet: carte de vœux et affiche " l'esprit pionner" conformément au bon de commande n° 107 du 26/11/98.**

conception/ création.....	20 000,00 frs
dessinateur, droits d'auteur inclus.....	30 000,00 frs
exécution des documents.....	2 000,00 frs
honoraires d'agence.....	25 000,00 frs
frais techniques divers.....	1 500,00 frs

TOTAL H.T.....	78 500,00 frs
T.V.A. 20,60%.....	16 171,00 frs

**TOTAL T.T.C.....94 671,00 frs**

Soit la somme totale, toutes taxes comprises, de quatre vingt quatorze mille six cent soixante et onze francs.

En votre aimable règlement par virement bancaire au compte de l'Agence Eventissimo, RIB joint.

Vu pour voir certificat  
de service fait

Le Vice Président du Conseil Général  
Chargé de la Communication

John-Luc MELENCHON

Pour l'Agence,  
Isabelle Thomas

Sarl au capital de 50.000 frs  
RC Paris B 404 416 604  
96204880

Capital : Avez-vous d'autres histoires de ce type ?

**Christian Schoettl** : Malheureusement oui ! Et ils montrent que Mélenchon a toujours fait preuve de désinvolture avec l'argent public. Nous sommes toujours en 1998. A l'époque, il est chargé de l'information et de la communication au conseil général. Il passe commande d'une campagne de relations presse pour vanter les mérites de la Fête de la République à Euro RSCG, l'agence amie des socialistes, que dirigent Jacques Séguéla et Stéphane Fouks. Eh bien, ces 7 journées d'attachée de presse ont coûté 98.972 francs, soit 19.329 euros au conseil général ! Un beau cadeau aux copains.



## La facture d'Euro RSCG :

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE  
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INFORMATION  
ET DE COMMUNICATION  
HOTEL DU DEPARTEMENT  
Boulevard de France  
91012 Evry cedex  
Tel : 01 60 91 91 05  
Tel : 01 60 91 16 84  
Fax : 01 60 91 91 12

Evry le 08 septembre 2000

**BON DE COMMANDE**  
adressé à :

EURO RSCG CORPORATE  
84, rue de Villiers  
92683 LEVALLOIS-PERRETCEDEX

Numéro de référence : 281

Objet : Marché public n° 9800177. Conseil en communication. Assistance du Département dans le cadre de sa communication institutionnelle. Votre devis du 08 septembre 2000.

L'ADRESSE COMPLETE, LE NUMERO DE REFERENCE ET L'OBJET DOIVENT APPARAÎTRE SUR TOUTE CORRESPONDANCE, DOCUMENT DE LIVRAISON OU FACTURE.

DESIGNATION	PRIX TOTAL F.H.T
Marché public n° 9800177. Conseil en communication. Assistance du Département dans le cadre de sa communication institutionnelle. Lot n°1. Conformément au bordereau de prix,  Réalisation d'une campagne de relations presse dans le cadre de la Fête de la République édition 2000	
Directeur général : 8 000 FHT x 1 j	8 000,00
Directeur conseil : 6 000 FHT x 1 j x 4	24 000,00
Concepteur rédacteur : 4 000 FHT x 1 j x 2	8 000,00
Attaché de presse senior : 6 000 FHT x 1 j x 7 ( variante )	42 000,00
Délai maximal d'exécution : le 15 septembre 2000	

COÛT TOTAL H.T : 82 000,00 F  
T.V.A. 19,60% : 16 072,00 F

COÛT TOTAL TTC : 98 072,00 F

Facturation non nominative sous le présent timbre, en précisant le nom du service, après service fait et en deux exemplaires.

Cette commande doit être strictement honorée en conformité avec les prix, conditions et type de livraison spécifiés ci-dessus.

Le mode de paiement est le mandat administratif sur certificat de service fait, sans possibilité d'acompte.

P/Le Président du Conseil Général  
et par délégation

Le Vice Président du Conseil Général  
Chargé de la Communication

Le Chef de Service  
Michel YVERNAT



**Capital** : En 2007, vous avez enfin obtenu une victoire contre Jean-Luc Mélenchon...

**Christian Schoettl** : En effet. J'avais attaqué Mélenchon parce qu'en 2004, d'avril à juin, il avait utilisé pendant trois mois un véhicule avec chauffeur du conseil général. Or il n'y avait plus droit puisqu'il n'était plus au Conseil général. Cela pourrait s'apparenter à un détournement de fonds public dont il a bénéficié, lui, et personne d'autre. J'ai porté plainte ce qui a conduit le procureur de la République à lui signifier un rappel à la loi sous la forme d'un avertissement solennel.

**Capital** : c'était peut-être pour un usage professionnel ?

**Christian Schoettl** : J'en doute. Jean-Luc Mélenchon était devenu sénateur. Pourquoi n'utilisait-il pas le généreux pool de voitures du Sénat si tel était le cas ? Vous savez, Mélenchon est un professionnel de la politique, qui a toujours vécu de la générosité des contribuables.

Tenez, un dernier exemple : entre 2000 et 2002, lorsqu'il était devenu ministre délégué à l'Enseignement professionnel, il n'a quasiment jamais plus mis les pieds au Conseil général. Mais plutôt que de démissionner, il a continué à percevoir une indemnité de 2.300 euros par mois. Au total, c'est 57.500 euros d'argent public qu'a perçu le conseiller fantôme. On en pense ce qu'on en veut, mais si la France de Mélenchon est insoumise, Jean-Luc n'est pas indifférent au fric.

*Propos recueillis par Étienne Gingembre*

*source*

*: <https://www.capital.fr/economie-politique/nepotisme-voiture-de-fonction-jean-luc-melenchon-attaque-sur-son-passe-d-elu-local-1215807>*

## **Le recours de la fille de Jean-Luc Mélenchon rejeté par le tribunal**

Sur ce sujet : [La fille de Jean-Luc Mélenchon se défend d'avoir été pistonnée par son père](#)

Dans son texte, elle ne répond en revanche pas sur son recrutement à la mairie de Viry-Chatillon.

Le tribunal n'a pas statué sur le fond de l'affaire. S'il a considéré l'assignation de Maryline Mélenchon comme nulle, c'est parce que son avocate Raquel Garrido n'avait pas notifié ce recours au procureur de la République comme la loi l'exige. " Nous allons tout simplement saisir le juge dans les formes prescrites par l'ordonnance afin qu'il se prononce sur la demande de retrait de la vidéo " explique à Capital Raquel Garrido, par ailleurs porte-parole de Jean-Luc Mélenchon dans sa campagne.

Christian Schoettl s'étonnait que Maryline Mélenchon ait pu décrocher son premier job en 1998 à la mairie de Viry-Châtillon alors dirigée par Gabriel Amart, son compagnon et lieutenant de Jean-Luc Mélenchon. Il notait aussi qu'en 2009, elle avait été recrutée par le département de l'Essonne présidé alors par Michel Berson, ami personnel de son père. Ce dernier avait été vice-président de cette collectivité jusqu'en 2004. A l'audience, l'avocate de Christian Schoettl n'a pas mâché ses mots : « La justice a été instrumentalisée dans le but de détourner l'attention des médias et des électeurs des questions que posent certains comportements passés de Jean-Luc Mélenchon », a plaidé maître Daphné Bès de Berc. Et d'enfoncer le clou : « L'action en diffamation engagée par la fille du candidat n'avait d'autre objet que d'allumer un contre-feu pour éviter à Mélenchon d'avoir à s'expliquer».

En attendant, la justice a tout de même condamné Maryline Mélenchon à verser 1500 euros à Christian Schoettl au titre

des frais de justice.

(1) <https://www.capital.fr/economie-politique/le-recours-de-la-fille-de-jean-luc-melenchon-rejete-par-le-tribunal-1220670>

archive : Juvénal de Lyon

---

—

### **Ruy Blas, acte III, scène 2**

Ruy Blas, *survenant*.

Bon appétit ! messieurs ! –

*Tous se retournent. Silence de surprise et d'inquiétude. Ruy Blas se couvre, croise les bras, et poursuit en les regardant en face.*

.....Ô ministres intègres !

Conseillers vertueux ! Voilà votre façon

De servir, serviteurs qui pillez la maison !

Donc vous n'avez pas honte et vous choisissez l'heure,

L'heure sombre où l'Espagne agonisante pleure !

Donc vous n'avez pas ici d'autres intérêts

Que remplir votre poche et vous enfuir après !

Soyez flétris, devant votre pays qui tombe,

Fossoyeurs qui venez le voler dans sa tombe !